

quai ← Scène

Mécénat culturel

Le mécénat culturel, connaissez-vous ?

Le mécénat s'adresse à toutes les entreprises qui veulent se distinguer par leur communication et développer une autre forme de relation avec leurs salariés, leurs clients et leurs fournisseurs.

Plus qu'un acte généreux donnant droit à **une déduction fiscale importante**, le mécénat devient un outil fort de **cohésion d'entreprise**, ainsi que de **communication** interne et externe.

L'ouverture à des activités qui se situent hors du champ de travail quotidien de l'entreprise, permet d'introduire de nouvelles valeurs dans l'entreprise, de favoriser un enrichissement mutuel, sensibiliser ses salariés autour de projets qu'elle soutient, susciter et retenir l'attention des politiques, des institutionnels, de la presse... .

Le mécénat est un don fait par une entreprise au porteur d'un projet ; c'est aussi l'expression de la liberté des entreprises de choisir d'investir dans un domaine qui est par défaut non lucratif.

Le mécénat est souvent décrit comme **un lien entre deux mondes cloisonnés**, l'économique qui donne et l'associatif qui reçoit. Nous souhaitons nous distinguer de cette image par un échange afin de créer les bases nécessaires pour satisfaire les diverses attentes, être plus ancrés dans une idée de citoyenneté que dans une réflexion économique.

Notre idée est de créer des liens inspirés par la volonté d'échange, de rencontres, une sympathie réciproque ou tout simplement une curiosité.

Donner constamment une image distincte et positive de l'entreprise, la développer, est devenu aussi l'un des enjeux de la communication.

À cet effet, le mécénat permet de susciter et de retenir l'attention de la communauté, de s'y faire connaître en marquant ses différences, sa propre identité dans d'autres domaines que professionnels, de s'y faire reconnaître comme partenaire actif et solidaire, comme institution dynamique et ouverte, donc sympathique et séduisante, d'y soigner ses relations avec les autorités locales institutionnelles et politiques, la presse et les relais d'opinion dans un climat différent de celui des rencontres habituelles.

La loi sur le mécénat

Depuis la promulgation en 2003 de la loi dite 'Aillagon', la France est aujourd'hui parmi les pays dont le cadre fiscal est le plus attractif pour le mécénat.

La loi en quelques mots:

Pour les entreprises, elle prévoit une **déduction fiscale de 60%** du don, au titre de l'impôt dû sur les sociétés, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire.

L'entreprise économise donc 60% de la somme donnée au titre du mécénat sur le montant de l'impôt sur les sociétés.

L'entreprise peut bénéficier également de **contreparties** mais qui ne doivent pas dépasser les 25% du don. Le coût réel du don est donc de 15% du don.

Quelques exemples :

CA HT	2 000 000	1 000 000	500 000
Taux maximum	0,5%	0,5%	0,5%
Montant maximum du don	10 000	5 000	2 500
Montant du don	10 000	5 000	2 500
Taux de déduction fiscale	60%	60%	60%
Montant de cette déduction	6 000	3 000	1 500
Montant du don réel n°1	4 000	2 000	1 000
Taux de la contrepartie	25%	25%	25%
Montant de la contrepartie	2 500	1 250	625
Don réel final	1 500	750	375

Les différents types de mécénat

- **Le mécénat financier** : l'entreprise apporte un soutien financier à l'association « Quai De Scène ».
- **Le mécénat en nature** : l'entreprise apporte un soutien matériel, offre un bien inscrit dans les immobilisations, des marchandises en stock, met à disposition des moyens matériels.
- **Le mécénat de compétence** : l'entreprise met gratuitement à disposition des salariés volontaires pendant leur temps de travail.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site suivant :

www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/mecenat/mecenat.html

Quai de Scène ?

L'origine est née d'une envie commune d'une équipe de bénévoles et de professionnels du spectacle vivant, afin de proposer sur le territoire, un lieu de formation et de diffusion aux artistes locaux et rhônalpins mélangeant le théâtre et la musique.

« Quai de Scène » est une association culturelle loi 1901 située à Bourg-lès-Valence.

Lieu de répétition et de résidence artistique (création d'une œuvre), Quai de Scène accueille, ponctuellement sur plusieurs jours, des artistes pluridisciplinaires. Sont aussi accueillies en résidence permanente les compagnies de théâtre « les Transporteurs » et « Via nova » avec qui Quai de Scène propose des cours de théâtre pour les débutants et les confirmés, ainsi que des stages de découverte et de perfectionnement.

Egalement lieu de diffusion de spectacles (75 places), Quai de Scène a pour ambition de soutenir la culture et la création artistique professionnelle mais aussi amateur.

Quel projet défendons-nous ?

La salle Quai de Scène s'est toujours inscrite dans la participation et l'accueil d'artistes en lien avec le théâtre et la musique.

Forte de son engagement, elle a à cœur de valoriser et promouvoir l'enseignement théâtral et la diffusion du spectacle vivant.

La mise en place de ses spectacles est animée par une volonté de proposer une qualité artistique mais aussi de favoriser la découverte et la convivialité.

Ce projet vise par ailleurs à encourager la création de ces formes artistiques par le biais de résidences et de la mise en place d'ateliers d'initiation ou d'apprentissages orientés sur les arts de la rue et le théâtre. Une salle de spectacle se doit d'assumer pleinement une programmation pluridisciplinaire permettant de faire découvrir à la population divers aspects de la création artistique.

Une variété de choix certes mais en restant vigilante à la qualité des propositions : C'est le désir de Quai de Scène.

Le projet artistique et culturel se traduit par un ensemble d'objectifs :

- Poursuivre et renforcer les actions de diffusion et l'offre d'activités artistiques et culturelles en faveur du spectacle vivant, axées sur la rencontre et la proximité.
- Assurer la promotion et le rayonnement de la salle de spectacle « Quai De Scène » à travers une démarche de communication élargie aux communes de la Drôme et de l'Ardèche permettant de développer la participation des habitants à travers la diffusion de spectacles vivants.
- Sensibiliser les jeunes publics au théâtre et à l'écoute musicale.
- Favoriser l'accès au plus grand nombre à travers une politique tarifaire attractive.
- Participer à l'animation de la commune en s'inscrivant dans les temps forts de la ville.
- Mieux s'inscrire dans les festivals et les initiatives à échelle départementale et régionale.
- Soutenir la création artistique à travers des résidences d'artistes et la mise en relation avec les publics dans un projet de médiation culturelle.
- Assurer un rayonnement des actions en matière de formation sur le territoire permettant aux habitants d'accéder à l'enseignement du théâtre à travers un espace spécifique.
- Développer ce champ des apprentissages et des pratiques artistiques en proposant des enseignements théâtraux de qualité au plus grand nombre par une politique tarifaire accessible.
- Sensibiliser les élèves à ces nouvelles pratiques à travers des stages, des ateliers et toutes autres formes permettant la rencontre et l'échange pour un meilleur apprentissage.
- Poursuivre la découverte de la pratique théâtrale dès le plus jeune âge en développant les actions en direction du jeune public avec des interventions en milieu scolaire.

Que proposons-nous ?

Quai de Scène vous propose quatre différentes formules de mécénat :
(Nous pouvons naturellement personnaliser la formule en fonction de chacun de vos souhaits).

TENTATION

Formule TENTATION : Le don d'un montant de 800 €.
L'apport de 800 € sera égal à 480 € de déduction fiscale
+ les contreparties d'une valeur de 200 € soit un don réel de 120 €.

Contrepartie :

Présentation de son logo au Quai de Scène sur un affichage spécifique partenariat et lors d'éventuelles diffusions hors quai de scène avec remerciements publics à chacune de nos représentations pour un an.

AFFECTION

Formule AFFECTION : Le don d'un montant de 2 000 €.
L'apport de 2 000 € sera égal à 1200 € de déduction fiscale + les contreparties d'une valeur de 500 € soit un don réel de 300 €.

Contrepartie :

200€ de communication de l'entreprise (= contrepartie complète du mécénat Tentation)
+ 6 bons de réduction de 50 € sur les ateliers de théâtre, OU 50 bons de réduction de 6€ pour les représentations.

ÉVASION

Formule ÉVASION : Le don d'un montant de 5 000 €.
L'apport de 3 000 € sera égal à 3 000 € de déduction fiscale
+ les contreparties d'une valeur de 1 250 € soit un don réel de 750 €.

Contrepartie :

200€ de communication de l'entreprise (= contrepartie complète du mécénat Tentation)
+ Une soirée théâtre privée
+ 9 bons de réduction de 50 euros pour les ateliers de théâtre OU 75 bons de réduction de 6 € pour les représentations.

PASSION

Formule PASSION : Le don d'un montant de 10 000 €.
L'apport de 10 000 € sera égal à 6 000 € de déduction fiscale
+ les contreparties d'une valeur de 2 500 € soit un don réel de 1 500 €.

Contrepartie :

200€ de communication de l'entreprise (= contrepartie complète du mécénat Tentation)
+ 2 soirées privées
+22 bons de réduction de 50 euros pour les ateliers de théâtre
OU 180 bons de réduction de 6 € pour les représentations.

Contacts

Quai de Scène - 5 rue Gaspard Monge- 26500 Bourg les Valence
Serge : 06 27 66 09 87

partenaires@quaidescene.com - www.quaidescene.com